

Le point de l'actualité de la semaine : 035/2023 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui :

Conquête spatiale : l'Inde envoie sa première sonde vers le soleil et bouleverse la géopolitique de l'espace (Le journal du dimanche, Elodie Falco)

L'Inde a lancé son premier engin spatial consacré à l'étude du Soleil. La sonde Aditya-L1, du nom d'une divinité hindoue représentant le soleil, a décollé de Sriharikota, une île située au large du golfe du Bengale, samedi à 11h50 heure locale (8h20, heure française). Elle se dirige vers le point de stationnement Lagrange 1, à environ 1,5 million de kilomètres de la Terre, où l'attraction gravitationnelle des deux objets célestes s'annule. Il permettra à Aditya-L1 de rester en orbite, dans une position optimale pour observer les activités solaires et leurs effets sur la météorologie spatiale en temps réel, tout en consommant peu de carburant.

La sonde est équipée de sept instruments scientifiques, dont quatre seront braqués directement sur le Soleil, tandis que les autres étudieront les particules du vent solaire et les champs magnétiques passant par le point de Lagrange 1.

Les principaux objectifs de la mission comprennent l'étude de la haute atmosphère du Soleil et de divers phénomènes solaires, tels que les éjections de masse coronale - ou expulsions massives de plasma de la couche la plus externe du Soleil – qui peuvent perturber le fonctionnement des satellites. Les informations recueillies par la mission indienne permettront de mieux comprendre la météorologie spatiale, notamment les ondes magnétiques qui traversent notre système solaire.

Une nouvelle ère

Les données d'Aditya-L1 viendront compléter celles fournies par d'autres missions, comme la sonde solaire Parker de la NASA (en voyage depuis 2018), devenue le premier engin spatial à « toucher » le Soleil.

<https://www.lejdd.fr/international/conquete-spatiale-linde-envoie-sa-premiere-sonde-vers-le-soleil-et-bouleverse-la-geopolitique-de-lespace-138050>

-0-

Les actualités de défense, avec cet article, pour rendre hommage aux camarades tombés au combat :

IN MEMORIAM : DÉCÈS DU SERGENT NICOLAS MAZIER (ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE)

Le sergent Nicolas Mazier, affecté au sein du commando parachutiste de l'air n°10, est décédé en opération ce mardi 29 août 2023.

Le sergent Nicolas Mazier opérait dans le cadre de l'opération Chammal depuis le 19 juillet 2023. Il était engagé sur une opération de reconnaissance en appui des forces irakiennes à une centaine de kilomètres de Bagdad lorsqu'un groupe de terroristes a pris à partie les forces partenaires. Les militaires français ont alors riposté. Lors de cet échange de tirs, le sergent Nicolas Mazier a été mortellement touché.

Le chef d'état-major des armées, le général d'armée Thierry Burkhard a salué l'engagement du sergent Nicolas Mazier, en s'inclinant « avec une profonde tristesse

devant le courage et la mémoire de ce militaire mort en opération dans l'accomplissement de sa mission », tout en adressant ses pensées à ses proches et à ses frères d'armes. Une attention partagée par le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, le général d'armée aérienne Stéphane Mille, qui a quant à lui évoqué le sergent Nicolas Mazier comme : « un Aviateur remarquable aux qualités reconnues de tous. »

Après plusieurs années en tant qu'engagé volontaire de l'Armée de Terre (EVAT), il rejoignait l'Armée de l'Air et de l'Espace en 2017, au sein du commando parachutiste de l'air (CPA) n°20 sur la base aérienne d'Orange. Il se distinguait alors par son esprit de cohésion et son investissement au profit de son unité. En 2019, il intégrait le CPA n°30. C'est en 2021, qu'il fût affecté au sein du CPA n°10. Il était perçu dans cette unité comme investi, rigoureux et exemplaire.

Au fil de ses affections au sein des différents CPA, le sergent Nicolas a multiplié les opérations extérieures. Au cours de sa carrière, il a été décoré de la Croix de la Valeur Militaire, la médaille d'Outre-Mer et la médaille de la Défense Nationale.

<https://air.defense.gouv.fr/armee-de-lair-et-de-lespace/actualite/memorial-deces-du-sergent-nicolas-mazier>

Amiral Nicolas Vaujour, chef d'état-major de la Marine (Défense, Marine nationale)

Le 31 août 2023 s'est tenue la cérémonie de prise de fonction de l'amiral Nicolas Vaujour comme nouveau Chef d'état-major de la Marine (CEMM), présidée par le ministre des Armées Sébastien Lecornu à bord du porte-hélicoptères amphibie (PHA) *Dixmude* à Toulon.

L'amiral Nicolas Vaujour succède à l'amiral Pierre Vandier, nommé major général des Armées (MGA) le 1^{er} septembre 2023.

Détecteur de spécialité, l'amiral Nicolas Vaujour a servi essentiellement dans les forces de surface et a commandé trois bâtiments : le bâtiment-école *Lion*, le patrouilleur de haute mer *Commandant Birot* et la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul*. Il était depuis deux ans sous-chef « opérations » à l'état-major des Armées, en charge de l'ensemble des opérations des forces françaises, à l'extérieur comme à l'intérieur de nos frontières.

<https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/amiral-nicolas-vaujour-chef-detat-major-marine>

La colonel Nathalie Picot, nouvelle commandant de la BA106 de Mérignac (Aerobuzz)

Ce vendredi 1er septembre 2023, la colonel Nathalie Picot s'est vu confier le commandement de la base aérienne 106 « Capitaine Michel Croci ».

La colonel Nathalie Picot succède au colonel Ludovic Louriou comme commandant de la base aérienne 106 pour les deux prochaines années. Pilote d'hélicoptère, la colonel Picot sert l'armée de l'Air et de l'Espace depuis 1999. Elle a été déployée à plusieurs reprises en opérations extérieures. Elle totalise près de 3.000 heures de vol et 34 missions de guerre.

Cette cérémonie a été clôturée par un défilé à pied des unités de la base aérienne 106, accompagné de la Musique des Forces Aériennes (MFA), ouvert par un défilé

aérien, composé de deux TBM 700, aéronef phare de la BA106 et d'un Fennec de la Permanence Opérationnelle.

<https://www.aerobuzz.fr/breves-defense/la-colonel-nathalie-picot-nouvelle-commandant-de-la-ba106-de-merignac/>

NOTA NDLR : la colonel Nathalie Picot a été décorée de la croix de chevalier de la Légion d'honneur avant de prendre son commandement.

Les relations internationales :

Comment l'Ukraine a-t-elle pu faire face à l'agression russe ? (Diploweb, Yves Plasseraud)

ON s'interroge souvent en Occident sur l'origine de la surprenante résilience [1] de la société ukrainienne depuis l'invasion russe du 24 février 2022. Alors que les « experts » s'accordaient pour envisager une résistance d'au plus quelques jours, comment un État réputé faible et divisé, est-il parvenu à trouver en lui-même les ressources pour résister aux multiples facettes de l'agression russe, visant notamment à le déstabiliser ? Comment les Ukrainiens sont-ils parvenus à gérer une guerre hybride qui s'attaque autant aux civils de toutes les régions du pays qu'aux soldats sur le front ? Comment ont-ils fait pour gérer la destruction systématique de leurs sources de produits alimentaires, d'énergie et particulièrement d'électricité ? Comment l'économie du pays a-t-elle continué à fonctionner ? Comment expliquer que le découragement n'ait pas gagné une population terrifiée, frigorifiée, dénutrie et souvent privée de sommeil ?

Sans prétendre donner une réponse complète, les réflexions ci-dessous offrent quelques pistes.

Une société fragile et fracturée

Avant le déclenchement de la guerre, depuis quelques décennies, les critiques – souvent « influencés » par Moscou - de l'Ukraine ont glosé « *ad nauseam* » sur les prétendues fractures et tares invalidantes de la société ukrainienne. Rappelons-en quelques-unes ci-dessous.

1. Il existe historiquement trois Ukraine : l'occidentale, autour de Lviv, anciennement austro-hongroise, de culture ouest-européenne ; l'Ukraine centrale, autour de Kyiv, de culture centre-européenne ; et celle de l'Est, nettement est-européenne, très russe par sa langue et sa mentalité. Entre ces trois zones, et surtout entre la première et les deux autres, l'ignorance mutuelle et l'incompréhension seraient la règle.

2. Après des siècles de vie commune avec la Russie, l'Ukraine du XXI^e siècle, profondément russifiée, n'aurait plus guère de spécificité voire d'identité distincte et son destin naturel serait de se fondre dans le « grand » peuple russe.

3. Au point de vue religieux, le pays serait profondément divisé entre 3 ou 4 églises orthodoxes, dont une, importante numériquement, fidèle au patriarche orthodoxe Kirill de Moscou [2].

4. Enfin, la société ukrainienne, corrompue et immature, serait peu susceptible de solidarité.

<https://www.diploweb.com/Comment-l-Ukraine-a-t-elle-pu-faire-face-a-l-agression-russe.html>

Pourquoi la fin des essais nucléaires n'empêche pas la prolifération des armes atomiques (RFI, Pierre Fesnien)

Alors que ce 29 août marque la Journée internationale contre les essais nucléaires, le nombre d'armes atomiques dans le monde a augmenté en 2022, une tendance qui se confirme depuis 2017. Les essais nucléaires ont pourtant été abandonnés par la plupart des puissances nucléaires qui ont cependant trouvé d'autres moyens de tester et développer leurs arsenaux. Il est entré dans l'histoire le 16 juillet 1945. Au petit matin, l'espace d'un instant, **l'essai Trinity** a déclenché le feu nucléaire sur un coin de terre du Nouveau-Mexique dans ce qui resterait comme le premier essai d'une bombe atomique. Moins d'un mois plus tard, les États-Unis lâchaient le même type de bombe sur Hiroshima, puis sur Nagasaki pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale au prix de plus de 200 000 morts.

Le bombardement de Nagasaki fut ainsi la deuxième et la dernière fois qu'un pays utilisa une bombe atomique en temps de guerre, mais il fut cependant bien loin de marquer la dernière explosion nucléaire que la planète ait connue. Entre l'essai Trinity effectué par **Robert Oppenheimer** et ses équipes et aujourd'hui, les puissances nucléaires ont procédé à plus de 2 000 essais atomiques, que ce soit dans l'atmosphère, dans l'eau ou sous terre. La palme de l'assiduité revient aux États-Unis avec 1 125 essais nucléaires, contre 720 pour la Russie et 210 pour la France.

Le coup d'arrêt aux essais nucléaires

Face aux risques que ces essais présentent pour l'environnement, un premier Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires entre en vigueur en 1963. Ratifié par les États-Unis, la Russie et le Royaume-Uni, il interdit les essais atmosphériques, subaquatiques et dans l'espace. Il est complété en 1996 par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ratifié notamment par la France, le Royaume-Uni et la Russie, mais pas par les autres puissances nucléaires que sont les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord.

<https://www.rfi.fr/fr/monde/20230829-pourquoi-la-fin-des-essais-nucl%C3%A9aires-n-emp%C3%Aache-pas-la-prolif%C3%A9ration-des-armes-atomiques>

L'UE prépare des « propositions substantielles » sur l'élargissement en octobre, selon le commissaire en charge (Euractiv, Alexandra Brzozowski)

L'élargissement de l'UE d'ici 2030 est faisable, mais seulement si les candidats et le bloc lui-même « *redoublent d'efforts* », a déclaré le commissaire à l'élargissement Olivér Várhelyi à EURACTIV, ajoutant que la Commission européenne prévoit de faire des « *propositions substantielles* » en octobre.

« *La question a toujours été : voulons-nous le faire ? Et c'est la première fois que j'entends le Conseil européen dire qu'il veut le faire — c'est un développement bienvenu* », a déclaré M. Várhelyi à EURACTIV en marge d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Tolède, en Espagne.

Ses propos font suite à ceux du président du Conseil européen Charles Michel, qui a suggéré plus tôt cette semaine que les pays des Balkans occidentaux et les autres pays candidats à l'UE ainsi que l'UE devraient être prêts pour l'élargissement d'ici 2030.

Interrogé sur la faisabilité de l'objectif de 2030 fixé par M. Michel, M. Várhelyi a répondu que « *tout ce que nous voulons faire en tant qu'UE est faisable* », mais il a souligné qu'il ne fallait pas insister sur un calendrier spécifique.

<https://www.euractiv.fr/section/elargissement/interview/lue-prepare-des-propositions-substantielles-sur-lelargissement-en-octobre-selon-le-commissaire-en-charge/>

Sur le plan de l'économie, cet article relatif aux exportations d'armement de la France :

Analyse du Rapport au Parlement 2023 sur les exportations d'armement de la France (IRIS, le point de vue de Gasxpard Schnitzler)

Que peut-on retenir de ce nouveau rapport ?

Que la France maintient et assoit son rang en tant que principal pays exportateur d'armement au monde. Alors qu'en 2021 le montant total des prises de commandes des entreprises françaises à l'exportation s'élevait à 11,7 milliards d'euros, ce montant a atteint en 2022 un chiffre record de 27 milliards d'euros, faisant de la France le second exportateur mondial d'armes, devant la Russie et derrière les États-Unis. Ce volume particulièrement élevé est en grande partie dû à l'acquisition par les EAU de 80 avions de combat Rafale, acquisition qui représente à elle seule environ 16Md€. Dans une moindre mesure, ce volume s'explique également par la commande de 12 Rafale par l'Indonésie (6) et la Grèce (6), ainsi que par le contrat d'acquisition de trois frégates de défense et d'intervention (FDI) par la Grèce et de deux satellites d'observation militaire par la Pologne. Le secteur aéronautique et spatial est le grand gagnant de ces exportations puisqu'il représente à lui seul 65 % des prises de commande.

Si l'Europe demeure la deuxième destination des exportations d'armement français, avec 23% des prises de commandes en 2022, ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année précédente, où il atteignait 25%. Dans le contexte de la guerre en Ukraine et du réarmement massif d'une grande partie des États membres de l'UE, cette baisse peut surprendre. Elle peut néanmoins s'expliquer par deux raisons principales : d'une part, la primauté donnée par de nombreux États à l'acquisition d'équipement non européen (américain, coréen, israélien...), à l'instar de la Pologne qui a fait le choix d'acquérir un nombre important de chars et d'obusiers sud-coréens. D'autre part, le niveau particulièrement élevé de la concurrence intra-européenne, à l'instar de la compétition livrée par l'industrie de défense allemande dans le domaine terrestre.

<https://www.iris-france.org/177727-analyse-du-rapport-au-parlement-2023-sur-les-exportations-darmement-de-la-france/>

L'aide financière à l'Ukraine a-t-elle siphonné le budget de l'UE ? Le Green Deal est-il en danger ? (Les Crises, Alastair Crooke)

Le « Green Deal » de l'UE devait coûter 620 milliards d'euros. Tout le monde était d'accord. Cependant, comme le rapporte Eurointelligence [Eurointelligence est un service spécialisé dans l'actualité et l'analyse de l'UE et de la zone euro, NdT], il se retrouve aujourd'hui pratiquement sans financement, en raison de l'aide «

somptueuse » accordée à l'Ukraine. La Commission ne dispose plus que de tout juste 82,5 milliards d'euros. Des clopinettes ! Le programme vert devrait donc disparaître de la scène politique. La semaine dernière, le président Macron (prenant en compte les réalités économiques) a commencé à revenir sur les mesures vertes : L'Europe, a-t-il dit, « est allée bien assez loin ». Cette semaine, le Parti populaire européen envisageait, semble-t-il, de retirer son soutien au « Green Deal » de la Commission européenne, lequel comprend, entre autres, un objectif européen d'élimination des émissions nettes carbone d'ici 2050.

Pourtant, pas plus tard qu'en 2020, les États membres de l'UE se mettaient d'accord concernant un budget septennal de 1,1 milliard de milliards d'euros. Deux ans plus tard, cette somme a déjà été allouée, et ce, cinq ans trop tôt. « Deux ans seulement après l'accord sur le budget septennal, Bruxelles est à court d'argent », a souligné le Premier ministre Viktor Orbán : « Comment est-ce possible ? Qu'est-il arrivé à l'économie ? Où est l'argent ? »

<https://www.les-crises.fr/l-aide-financiere-a-l-ukraine-a-siphonne-le-budget-de-l-ue-le-green-deal-en-est-la-premiere-victime/>

Pour le délégué général pour l'armement, le coût de possession est le principal obstacle à un second porte-avions (OPEX 360, Laurent Lagneau)

Dans une note publiée en 2017 par l'Institut Thomas More, Jean-Sylvestre Mongrenier, docteur en géopolitique de l'Institut Français de Géopolitique [Paris-VIII] avait vivement défendu l'idée de doter la Marine nationale d'un second porte-avions. Car, faute de quoi, la France prendrait le risque d'être déclassée, tant au niveau diplomatique que militaire, alors qu'elle possède le second domaine maritime mondial.

À l'époque, le coût du porte-avions de nouvelle génération [PANG], appelé à succéder au Charles de Gaulle, avait été estimé à environ 4,5 milliards d'euros. Aussi, pour le chercheur, en acquérir un second ne pourrait qu'avoir un impact limité sur le budget du ministère des Armées [ainsi que sur les finances publiques] puisqu'une telle dépense représenterait 450 millions d'euros par an sur une décennie, soit 0,2% du PIB...

Quoi qu'il en soit, depuis le retrait du Foch et du Clemenceau, le débat sur « le » second porte-avions est devenu une sorte de « marronnier », qui permet par ailleurs de donner – ou pas – un peu de consistance aux programmes politiques en période électorale. Toujours est-il qu'un PANG donnerait à la Marine nationale un peu de flexibilité pour répondre aux sollicitations de l'exécutif en cas de crise.

<https://www.opex360.com/2023/08/31/pour-le-delegue-general-pour-larmement-le-cout-de-possession-est-le-principal-obstacle-a-un-second-porte-avions/>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

Saône-et-Loire : sept gendarmes reçoivent la médaille de la sécurité intérieure pour leur engagement lors des émeutes urbaines (Geninfo, La rédaction)

En déplacement à Mâcon, en Saône-et-Loire, jeudi 31 août 2023, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, a apporté son soutien aux policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers et policiers municipaux particulièrement mobilisés lors des émeutes urbaines. Sept gendarmes ont reçu la médaille de la sécurité nationale.

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, était en déplacement dans le département de Saône-et-Loire, jeudi 31 août 2023. En présence du général de brigade François Santarelli, commandant en second de la Région de gendarmerie Bourgogne-Franche-Comté, il a remis la médaille de la sécurité nationale à dix policiers, sept gendarmes, quatre pompiers et quatre policiers municipaux, particulièrement mobilisés lors des émeutes urbaines de la fin du mois de juin dans ce département.

Outre l'adjoint au commandant de la compagnie de Charolles, deux militaires du Peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie (PSIG) d'Autun, trois du PSIG de Paray-le-Monial, et une gendarme du Peloton motorisé (P.Mo.) de Charnay-lès-Mâcon ont ainsi été récompensés.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2023/saone-et-loire-sept-gendarmes-recoivent-la-medaille-de-la-securite-nationale-pour-leur-engagement-lors-des-emeutes-urbaines>

Et ces articles de fond et d'actualité

« Clausewitz » – 4 questions à Bruno Colson (IRIS, le point de vue de Pascal Boniface)

Est-ce le fait de n'être pas bien en cour, de n'avoir pas eu les commandements qu'il souhaitait qui finalement a permis à Clausewitz d'écrire *De la guerre* et d'entrer dans l'Histoire ?

L'étude de la vie de Clausewitz montre que cette assertion, soulignée par Raymond Aron, n'est que partiellement vraie. Il ne faut pas oublier que Clausewitz était 11 ans plus jeune que Napoléon. Il n'est parvenu au grade de colonel qu'en 1815, mais il avait alors 35 ans : en réalité, son avancement fut plus rapide que celui d'autres officiers, notamment ses deux frères. Il n'a pas exercé de grands commandements, mais la Prusse n'a fait la guerre à la France que de 1792 à 1795, puis en 1806-1807, enfin de 1813 à 1815. Durant cette dernière année, pour la campagne de Waterloo, Clausewitz était le chef d'état-major d'un des quatre corps d'armée de Blücher. Il a joué un rôle non négligeable dans les opérations, comme le préconisaient les réformes de l'armée prussienne à propos de cette fonction. La Prusse était aussi un petit royaume, avec une armée réduite par rapport aux trois empires qu'étaient la France, l'Autriche et la Russie. Quant à l'attitude du roi Frédéric-Guillaume III, elle devait tenir compte d'une position internationale fragile et de courants politiques opposés. Ce « mélancolique sur le trône », pour reprendre le titre de sa meilleure biographie, s'est opposé à Clausewitz lorsque celui-ci, dans la fougue de sa jeunesse, refusait la défaite et l'alliance temporaire avec la France, au point de quitter l'armée du roi pour rejoindre celle du tsar. Mais Frédéric-Guillaume était intelligent et habile. Il avait bien compris la valeur intellectuelle de Clausewitz et l'on peut dire que les deux hommes se sont rapprochés après 1815.

Le livre est publié de façon posthume et rencontre un écho très limité initialement... *Vom Kriege (De la guerre)* est effectivement publié par la veuve de Clausewitz. Il s'agit

bien sûr de son ouvrage majeur, celui pour lequel il est toujours reconnu et célèbre. Le travail n'était pas achevé et ceci lui confère, paradoxalement, une étonnante capacité à susciter la réflexion, en dépit des évolutions politiques et techniques. Clausewitz a laissé vagabonder son esprit et il ne souciait pas de sa notoriété. L'ouvrage est passé plutôt inaperçu à sa sortie, au milieu d'autres écrits posthumes (*Hinterlassene Werke*). Mais Clausewitz n'est pas que l'auteur de *Vom Kriege*, il a écrit toute sa vie et l'étude de son cheminement intellectuel est passionnante. Ce n'était pas non plus un solitaire : il avait des amis, qui s'intéressaient à ses travaux et qui le lisaient. Encore une fois, le milieu militaire prussien était plutôt réduit. Les officiers se connaissaient tous, mais ils étaient divisés, c'est vrai, entre « conservateurs » et « progressistes ». Clausewitz faisait partie des seconds.

<https://www.iris-france.org/177732-clausewitz-4-questions-a-bruno-colson/>

Démographie en France : conséquences pour l'action publique de demain (Institut Montaigne, Bruno tertrais)

La France va changer. Pionnière de la transition démographique au XIXe siècle, elle compte parmi les premiers pays européens à s'installer dans une phase durable de vieillissement au XXIe. Dans les premières décennies du siècle, sa population ne croîtra sans doute que par l'immigration. Celle-ci connaît elle-même de profondes évolutions, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Toujours plus motivée par des parcours académiques et des motifs économiques, elle a atteint un niveau inédit en 2022, et constitue désormais plus de 10 % de la population française.

Le nouveau paysage démographique que les prévisions esquissent n'est pas sans incidences pour la conception des politiques publiques à venir. Baisse de la population active, excédents d'emploi à pourvoir sur le marché du travail, réajustements des dépenses de santé, mais aussi baisse des taux d'intérêts... voilà autant de conséquences possibles des évolutions démographiques à venir, susceptibles d'impacter profondément la prise de décision future.

<https://www.institutmontaigne.org/publications/demographie-en-france-consequences-pour-laction-publique-de-demain>

L'insidieuse marche vers la guerre (Revue Conflits, Ana Prouveau)

À la veille des grandes tragédies de son histoire, le peuple français a souvent cru à tort en sa bonne étoile.

En séjour dans la petite station thermale autrichienne de Bad Ischl, j'ai eu l'occasion de visiter la Kaiservilla, cette ancienne résidence d'été du couple impérial formé par François-Joseph et son épouse Elisabeth, ladite « Sissi ». C'est dans ce cadre bucolique et enchanteur que l'empereur, ayant appris l'assassinat à Sarajevo de son neveu l'archiduc François-Ferdinand, héritier de l'empire austro-hongrois, rédigea entre deux parties de chasse, avec nonchalance et même avec une certaine délectation, le 28 juillet 1914, sa déclaration de guerre à la Serbie qu'il intitula « À mes peuples ». Il fit expédier la fatidique missive du pittoresque bureau de poste de la ville, toujours visible de nos jours, déclenchant ainsi, par le jeu mortifère des alliances (Triple-Alliance, Triple-Entente) et sans en avoir mesuré les conséquences, la première apocalypse du vingtième siècle, impliquant plus de 70 pays belligérants.

Comme des somnambules au bord d'un précipice

Cette année-là, à l'instar des autres peuples européens, les Français, comme l'a souligné l'historien Rémy Cazals, « sont persuadés que tout va se régler dans les Balkans, que tous ces monarques européens apparentés finiront par s'entendre et que nous ne sommes pas menacés. Bien sûr, la relation avec l'Allemagne reste conflictuelle. Mais on fait confiance aux diplomates »[1]. 1^{er} août 1914, l'ordre de mobilisation générale est pour la première fois décrété en France. La Première Guerre mondiale se soldera, pour la seule France, par un bilan de 1,4 million de soldats morts, plus de 4 millions de soldats blessés et 300 000 morts au sein de la population civile. Au total, le conflit fera 18,6 millions de morts[2] !

Une génération après la Grande Guerre, en août 1938, 80% des Français pensent que l'entente franco-anglaise va maintenir la paix en Europe, selon un sondage réalisé à l'époque par l'Institut français d'opinion publique (IFOP)[3]. En avril 1939, près de la moitié de la population croit encore à la paix en dépit de la succession inquiétante de graves crises internationales et de la montée des totalitarismes. Au printemps 1939, comme si de rien n'était, les préparatifs vont bon train pour la première édition du Festival du Film de Cannes prévue en septembre 1939 et, au lendemain de la signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939, les Français se passionnent plus que jamais pour l'étape bretonne du Tour de France[4] ! En septembre 1939, cinq millions d'entre eux seront mobilisés. 567 600 Français périront.

<https://www.revueconflits.com/linsidieuse-marche-vers-la-guerre/>

Paru au journal officiel :

Décret N° 2023-829 du 29 août 2023, portant création de l'Office Mineurs (OFMIN)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048007181>

Décret n° 2023-840 du 30 août 2023 portant diverses mesures relatives aux régimes de retraite

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048011057>

Décret n° 2023-845 du 30 août 2023 portant sur la communication aux agents publics des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de leurs fonctions

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048011392>